

# PLUih 3-2

## RÈGLEMENT

Règlement graphique



*Vu pour être annexé à la délibération du Conseil Communautaire en date du 21/12 /2023.  
Le Président, Simon Plénet.*

## Liste des pièces

PLUiH ANNONAY  
PLUiH ARDOIX  
PLUiH BOGY  
PLUiH BOULIEU-LÈS-ANNONAY  
PLUiH BROSSAINC  
PLUiH CHARNAS  
PLUiH COLOMBIER-LE-CARDINAL  
PLUiH DAVEZIEUX  
PLUiH FÉLINES  
PLUiH LIMONY  
PLUiH LE MONESTIER  
PLUiH PEAUGRES  
PLUiH QUINTENAS  
PLUiH ROIFFIEUX  
PLUiH SAINT-CLAIR  
PLUiH SAINT-JULIEN-VOCANCE  
PLUiH SAINT-MARCEL-LÈS-ANNONAY  
PLUiH SAINT-CYR  
PLUiH SAINT-DÉSIRAT  
PLUiH SAINT-JACQUES-D'ATTICIEUX  
PLUiH SAVAS  
PLUiH SERRIÈRES  
PLUiH TALENCIEUX  
PLUiH THORRENC  
PLUiH VANOSC  
PLUiH VERNOSC-LÈS-ANNONAY  
PLUiH VILLEVOCANCE  
PLUiH VINZIEUX  
PLUiH VOCANCE